



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vinat-deux, le 22 septembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 15 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 25

Votants: 27

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY. Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSEGUE, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Excusés ayant remis pouvoir: Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL.

Absent excusé: Patrick RACHAS. Absente: Nelly NAVARRO TACHON

A été nommée secrétaire : Leîla BEN MAHFOUD

Objet: Adoption du procès-verbal du 23 juin 2022

Rapporteur : Éric BELLOT

Auteur: Jean-Christophe BESSY-MALPEYRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Téléphone: 0472087000

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 22 septembre 2022

> Le Maire, Eric BELLOT

Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 26/09/2022
- Publication par voie électronique le 26/09/2022

HÔTEL DE VILLE Place du 8 mai 1945 - BP 0135 69582 Neuville-sur-Saone Cedex www.mairie-neuvillesursaone.fr accueit@mairie-neuvillesursaone.fr